

[NAP 20 : Grenelle - Les 7 propositions du corps médical remises au Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo](#)

En août et septembre 2007, l'ARTAC a coordonné en étroite relation avec le Conseil National de l'Ordre des Médecin (CNOM) un groupe de travail rassemblant les différentes composantes du corps médical et des filières de santé : Comité de soutien de l'Appel de Paris, Comité Développement Durable en Santé (C2DS), Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF), Coordination Nationale Médicale Santé Environnement (CNMSE), Fédération des Médecins de France (FMF) ainsi que des Enseignants des Universités de Strasbourg, Paris et Montpellier.

Une Plate-forme commune de 7 propositions du corps médical issues du Mémorandum de l'Appel de Paris a ainsi été élaborée à destination du groupe de travail n°3 " *Instaurer un environnement respectueux de la santé* " du Grenelle de l'environnement.

Aucun collège de médecins n'ayant été constitué au sein du Grenelle, les représentants du corps médical se trouvent dans l'incapacité de prendre part aux négociations. Ils ont néanmoins été invités à rencontrer la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, ainsi que des responsables du groupe de travail n°3.

Au décours d'une entrevue ayant eu lieu le mercredi 19 septembre 2007 au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD), le Pr. Dominique Belpomme, Président de l'ARTAC, a remis officiellement au Ministre d'Etat, M. Jean-Louis Borloo, cette Plate-forme de propositions élaborée au nom du corps médical.

Les propositions sont les suivantes :

1. Actualiser, compléter et activer concrètement le Plan National Santé-Environnement (PNSE)
2. Instituer un moratoire concernant la construction de nouveaux incinérateurs d'ordures ménagères (I.O.M.) et la délivrance des autorisations de coïncinération
3. Renforcer les procédures d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits phytosanitaires (pesticides), biocides, additifs alimentaires et cosmétiques, afin de les rendre aussi strictes du point de vue toxicologique et sanitaire que l'AMM utilisée pour les médicaments
4. Réduire significativement et de façon programmée l'utilisation quantitative et qualitative des nitrates et pesticides
5. Eco-concevoir l'hôpital de demain et étendre l'interdiction d'utilisation des phtalates aux dispositifs médicaux
6. Redéployer le Plan cancer en l'articulant avec le PNSE, en réorientant les recherches dans le domaine de la toxicogénomique (polymorphisme génétique) en relation avec l'environnement, et en développant la toxicologie, l'épidémiologie et la prévention environnementale
7. Développer la médecine préventive, en particulier la prévention environnementale,

renforcer la formation initiale de toutes les filières médicales et paramédicales et la formation continue dans ce domaine

Voir le détail des 7 propositions [sur ce lien](#).

- - -

Soutenez l'ARTAC et ses recherches pour une santé durable [en nous retournant ce bulletin](#).

[Se désinscrire/Unsubscribe](#)